



*Aide à La Dénomination et
Numérotation des voies*

PROJET D'ADRESSAGE NONARDS

29 octobre 2019



LA POSTE
SOLUTIONS **BUSINESS**

QU'EST-CE QUE L'ADRESSE ?

L'adresse est une donnée d'information essentielle qui permet à tout citoyen, personne morale ou lieu géographique :

- **d'être accessible,**
- **de bénéficier d'un ensemble de services** de plus en plus large.



L'adresse est également un **moyen d'identifier avec précision** la localisation des :

- habitations,
- bâtiments (salle des fêtes, salle associative, relais d'assistantes maternelles, etc)
- sites remarquables (stade, cimetière, etc)

LES COMMUNES, CRÉATRICES DE L'ADRESSE

« La **dénomination des rues** et le **numérotage des maisons et immeubles** sont des mesures d'ordre et de police générale qui incombent aux autorités municipales »

(article L2213-28 du code général des collectivités territoriales)

Afin d'harmoniser les adresses sur l'ensemble du territoire, les communes s'efforcent de suivre la norme de l'adresse, qui définit un ensemble de règles.

POURQUOI MODIFIER L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE ?

La qualité de l'adresse (dénomination et numérotation des voies) est un **élément structurant de l'aménagement du territoire** qui, lorsqu'elle est de qualité, **véhicule une image positive**. Bien conduite, elle permet d'acquérir une meilleure **visibilité extérieure** et contribue à renforcer **l'attractivité d'un territoire**.



POUR LES CITOYENS

- L'assurance d'un accès rapide pour les services d'urgences et de secours et les services à domicile
- Un raccordement simplifié (eau, gaz, électricité, internet, fibre optique...)
- Des livraisons plus rapides (commandes en ligne...)



POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES COLLECTIVITÉS

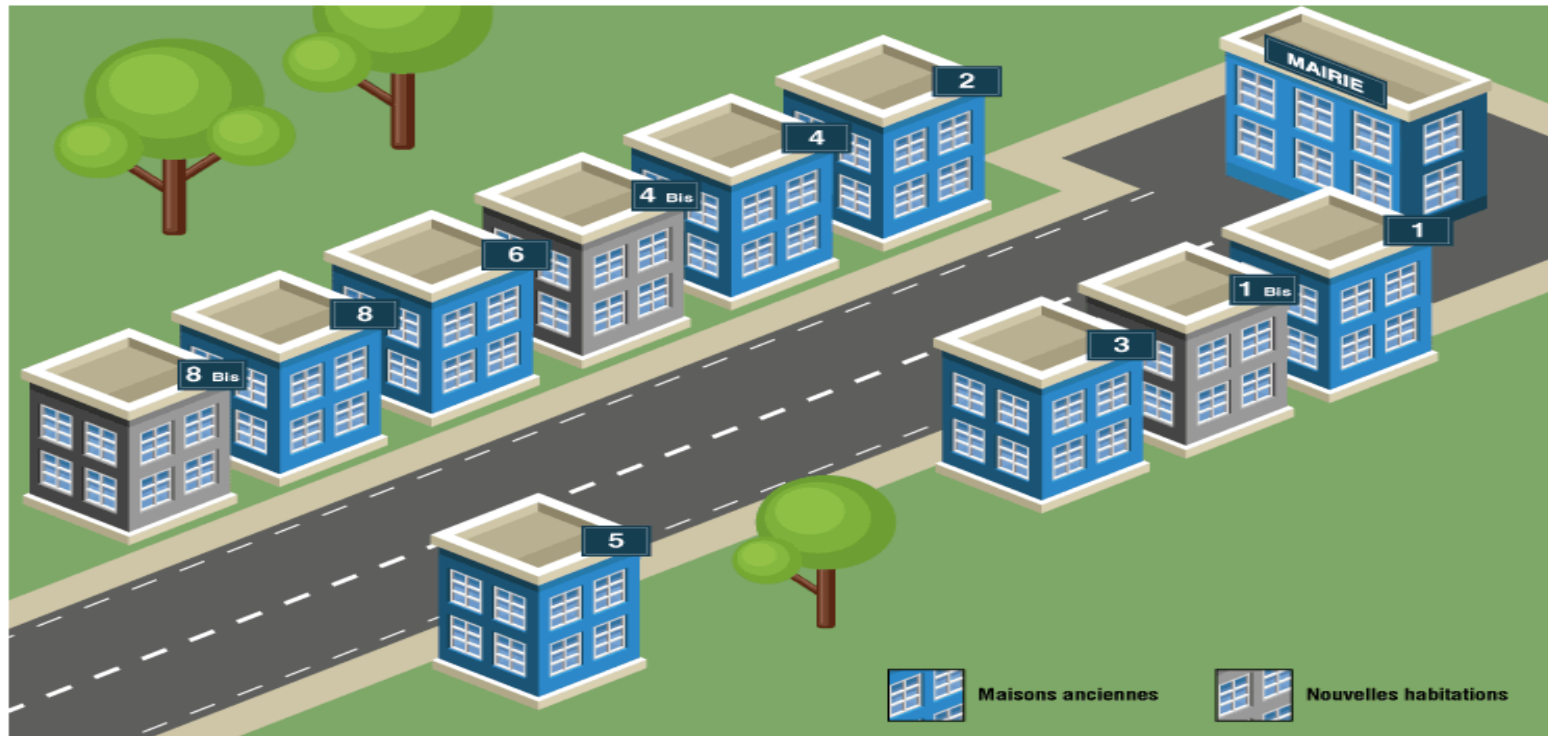
- Une organisation des services publics plus efficaces
- Une relation citoyenne facilitée



POUR LES ENTREPRISES

- Une localisation fiable
- Un accès simple et rapide à leurs clients
- L'assurance de la réception de marchandise

La numérotation séquentielle



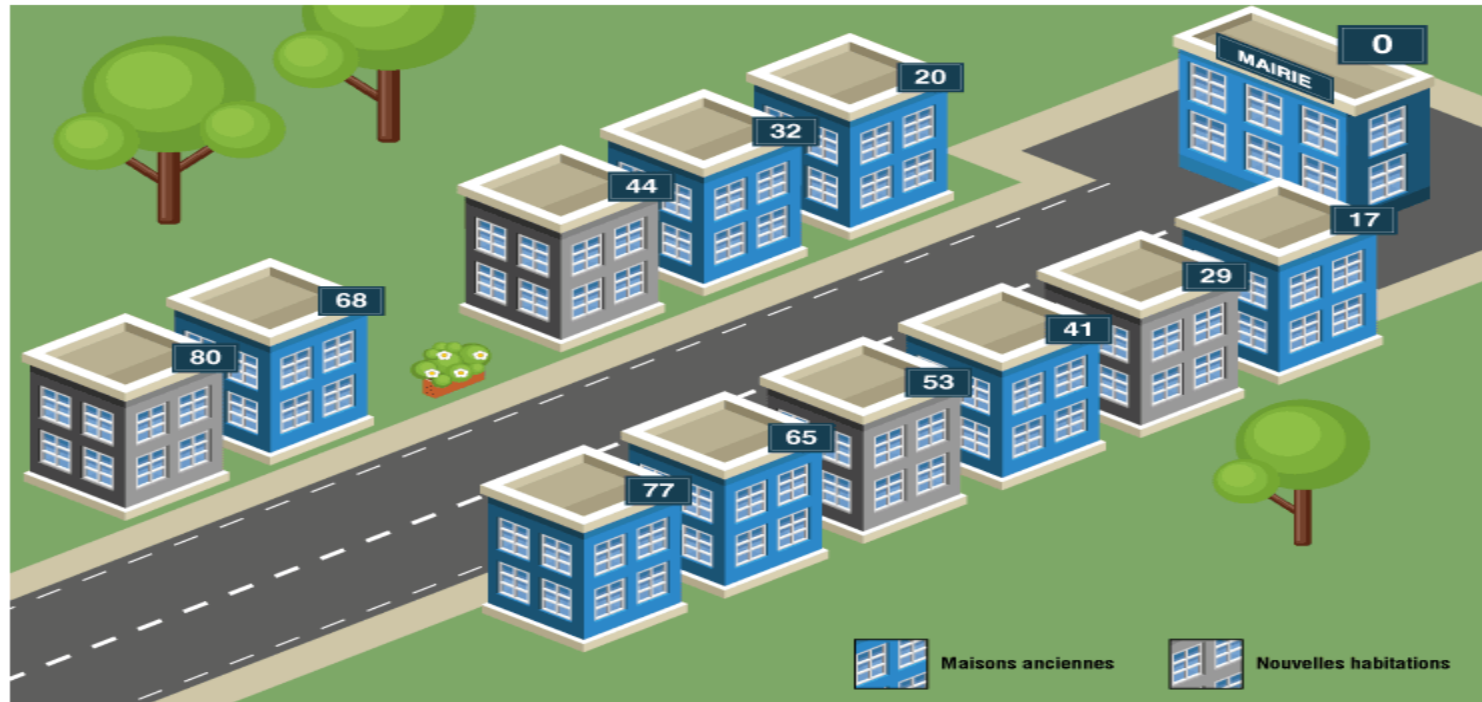
Les habitations sont numérotées de 2 en 2 depuis le début de la rue (mairie).

Les numéros pairs sont placés d'un côté de la rue : 2, 4, 6, 8...

Les numéros impairs sont placés de l'autre côté de la rue : 1, 3, 5, 7...

Cette numérotation convient pour les zones urbanisées. Elle offre cependant peu de possibilités pour intercaler des nouvelles habitations (on peut dans ce cas utiliser les numéros BIS et TER).

La numérotation métrique



Les numéros des habitations correspondent à la distance (en mètres) entre le début de la rue, appelé "point zéro" (mairie, église...) et le début de la parcelle.

Cette numérotation tient compte également des côtés pairs et impairs.

Elle est particulièrement adaptée aux zones moins urbanisées et offre de nombreux avantages :

- Possibilité d'intercaler facilement des habitations.
- Pas d'utilisation de numéros BIS et TER.
- Indique l'adresse selon une distance pour faciliter les recherches des services d'urgence.

EXEMPLE....

M. OU MME X

LE BOURG

26 ROUTE DE LA FONTAINE ST CLOUD

19120 NONARDS

Monsieur Thomas Y

37 ROUTE DE BELPEUCH

19120 NONARDS

AUTRE EXEMPLE....

M. L.

LAROCHE

579 ROUTE DE LA CROIX DU BELET

19120 NONARDS

Mme MARTIN

LA GARNIE

1242 ROUTE DE LA CROIX DU BELET

19120 NONARDS

AUTRE EXEMPLE....

M. OU MME UNTEL

545 ROUTE DE LA DANCIE

19120 NONARDS

M. JEAN V.

RABIAT

2256 ROUTE DE LA DANCIE

19120 NONARDS

UNE FOIS LES ADRESSES MODIFIÉES, QUE SE PASSE-T-IL ?

Signalez votre modification d'adresse à tous vos interlocuteurs:

(CPAM, CAF, électricité, gaz, etc.). Ces démarches peuvent être faites directement sur le site : www.service-public.fr ou/et en utilisant les cartons de changement d'adresse.

Modifiez votre certificat d'immatriculation :

La mise à jour est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse. Cette modification peut être faite soit par internet sur le site : ants.gouv.fr ou directement en préfecture.

Pour les véhicules ayant des anciennes plaques d'immatriculation il faudra les changer et cela vous coûtera 2,70€ (hors cout des plaques)

Pour les autres véhicules l'administration vous enverra une étiquette avec votre nouvelle adresse à coller sur votre carte grise,

Vos papiers d'identité restent valides :

Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.

POUR VOUS AIDER:

Services publics et organismes partenaires	Se connecter sur Internet au site : mon.service-public.fr <ul style="list-style-type: none"> • Créer un compte, • Ouvrir la page Déclaration de changement de coordonnées, • Suivre les instructions. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • AGIRC et ARRCO • Caisses d'Allocations Familiales (CAF) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie et Caisse Générale de Sécurité Sociale (CPAM) • CNAV, CRAM, CRAV ou CGSS (Régime général) • DGFIP: Centres des finances publiques (service des impôts des particuliers, trésorerie) • Direct Energie • EDF • GDF SUEZ DolceVita • Mutuelle sociale Agricole (MSA) • Pôle Emploi • Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française



Changement d'adresse de votre Carte Grise

en 1 clic et sans vous déplacer en Préfecture

Cliquez ici pour accéder au service >>

DES QUESTIONS ?